

*Bulletin d'information*

*à l'attention des citoyennes et citoyens de Villeret*

# **VILLERET-News**

## **Publication du Conseil municipal**

### **Edition novembre 2023**



#### Sommaire :

1. Ordre du jour de l'Assemblée municipale du 4 décembre 2023	2
2. Message du Conseil municipal	3 - 4
3. Présentation du budget 2024	5 – 14
4. Divers	15

## **1. Ordre du jour de l'assemblée municipale**

Assemblée communale ordinaire du lundi 4 décembre 2023 à 19.30 heures à la salle Chasseral (Collège, Rue Principale 25).

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

### **Ordre du jour :**

1. Budget communal 2024, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2024.
2. Election d'un(e) vice-président(e) des Assemblées.
3. Information concernant les travaux en rapport avec le Plan d'aménagement des eaux du BEZ (Combe Grède).
4. Rapport du Maire.
5. Divers et imprévus.

**Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.**



## **2. Message du Conseil municipal**

Le budget communal 2024 qui vous est proposé le lundi 5 décembre 2023 présente un résultat positif de CHF 4'622.95 pour le compte général avant amortissement supplémentaire et un excédent de charge de CHF 42'114.00 pour le compte global. Vous trouverez, dans les pages suivantes, des explications détaillées du budget 2024, des investissements prévus ainsi que les prévisions financières 2024 des 3 comptes autofinancés (eau propre, traitement des eaux usées et gestion des déchets).

Le budget tel que proposé a été accepté tant par la commission des finances que par l'exécutif qui vous recommande de l'approuver tel que présenté.

Les taxes et impôts pour l'année 2024 ne subissent pas de changement, hormis la taxe des chiens qui doit être adaptée aux charges actuelles, le Conseil municipal propose une taxe pour les chiens de CHF 60.-. A noter que la dernière augmentation de ladite taxe se monte à l'année 1975, soit 48 ans sans changement.

Les travaux de revitalisation du ruisseau du Bez touchent à leur fin après 2 années de travaux et de nuisances importantes pour les riverains. Le Conseil municipal est soulagé qu'aucun incident majeur ne soit venu perturber cet immense chantier qui permettra de sécuriser la rue de la Combe Grède ainsi que la partie inférieure du village des inondations récurrentes. L'exécutif tient à rappeler que ce projet a été réalisé conformément au cahier des charges édicté par le canton et que le but de ces travaux était de sécuriser principalement la population et les habitations de la rue de la Combe Grède.

Pour 2024, les travaux principaux seront la poursuite de la réfection de la route communale ainsi que la fin des travaux dans le secteur du bas de la Combe Grède, à savoir la mise en place définitive des barrages permettant d'accumuler le bois flottant et les sédiments lors de crues importantes.

Le projet concernant l'aménagement de l'ancien parking de la Combe Grède est à bout touchant et le dépôt du permis de construire, qui devra être validé par la Préfecture, est en passe d'être déposé. Ce projet qui permettra de mieux comprendre non seulement la formation de cette gorge qui permet d'atteindre le Chasseral à pied mais aussi de mieux connaître sa faune et sa flore uniques. Ce projet est mené conjointement par Jura Bernois Tourisme, la bourgeoisie de Villeret, Pro Natura et la commune municipale. Les travaux devraient débuter dans le courant 2024 pour se terminer à l'automne prochain.

Une commission spéciale a été constituée par le Conseil municipal en vue de déterminer le bilan et l'état actuel de tous nos bâtiments du patrimoine administratif et financier. En effet, certains bâtiments devront, ces prochaines années, subir une rénovation en profondeur. La commission ad-hoc vous informera en temps voulu de ses conclusions.

Pour clore ce bref message, le Conseil municipal vous souhaite de belles et joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une fructueuse année 2024 pleine de moments de bonheur et surtout de santé.

### **Administration communale de Villeret**



#### **Heures d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
ou sur rendez-vous



### **3. Présentation**

Le 4 décembre prochain, vous serez appelés à approuver le projet de budget communal pour l'année 2024.

**Le compte général** est équilibré avec des charges et des produits de CHF 5'716'148.00, ceci après la comptabilisation d'un **excédent de recettes de CHF 4'622.95** dans le compte des d'amortissements supplémentaires.

En comparaison, le budget 2023 présentait un excédent de charges de CHF 96'930.00.

Concernant **le compte global**, il en ressort un **excédent de charges de CHF 42'114.00** qui se décompose comme suit :

- Excédent de recettes de la fonction « alimentation en eau » CHF 7'270.00
- Excédent de charges de la fonction « épuration » -CHF 41'080.00
- Excédent de charges de la fonction « gestion des déchets » -CHF 8'304.00

Soit des charges de CHF 6'410'341.20 et des revenus de CHF 6'368'227.20.

En comparaison, le budget 2023 présentait un excédent de charges de CHF 177'570.00.

Au niveau des taxes communales, une augmentation de la taxe des chiens de CHF 42.00 à CHF 60.00, par chien et par année, a été décidée par le Conseil municipal afin de pouvoir couvrir, au moins pour moitié, les coûts engendrés par cette tâche.

## **Impôts des personnes physiques (revenu, fortune, à la source et frontaliers)**

Globalement, les impôts des personnes physiques augmentent de 4.55% comparé aux prévisions 2023 et de 6.02% comparé aux comptes 2022.

### **Impôts sur le revenu :**

+ 3.3% comparé au budget 2023, + 6.11% comparé aux comptes 2022

### **Impôts sur la fortune :**

+ 19,17% comparé au budget 2023, + 4.53% comparé aux comptes 2022

### **Impôts à la source :**

+ 87.5 % comparé au budget 2023, - 3.19% comparé aux comptes 2022

### **Impôts des frontaliers :**

= au budget 2023, + 7.36% comparé aux comptes 2022

## **Impôts des personnes morales (bénéfice et capital) :**

Globalement, les impôts des personnes morales diminuent de 1% comparé au budget 2023 et augmentent de 3.98% comparé aux comptes 2022. Ces prévisions, toujours difficiles à anticiper, restent prudentes au vu de la situation économique.

## **Partage d' impôts personnes morales :**

### **Personnes morales domiciliées hors de la commune – en notre faveur :**

Équivalent au budget 2023 et inférieur de 44.25% comparé aux comptes 2022. (encaissement d'un partage de 2 années reçu en 2022).

### **Personnes morales domiciliées dans la commune – à notre charge :**

Charge supérieure de 57.14% comparé au budget 2023 et inférieure de 4.02% comparé aux comptes 2022)

## **Financements spéciaux**

Ces 3 services, qui sont financés par les taxes de base et de consommation, doivent être obligatoirement autofinancés, selon les directives cantonales.

### **Alimentation en eau**

Par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de CHF 210'000.-, un **excédent de revenus de CHF 7'270.00** est prévu. Les frais d'entretien du réseau d'eau sont difficilement prévisibles, car ils dépendent fortement du risque de fuites détectées.

### Traitement des eaux usées

Par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de CHF 180'000.-, un **excédent de charges de CHF 41'080.00** est prévu. Les frais relatifs à l'évacuation des eaux usées pourraient augmenter si les conditions climatiques continuent de se détériorer avec de fréquentes pluies torrentielles.

### Gestion des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe de base annuelle pour l'élimination des déchets s'élève, hors TVA, à CHF 220.- pour les ménages et CHF 110.-, pour les personnes seules, **un excédent de charges de CHF 8'304.00 est prévu.**

Le Conseil municipal a reçu de la commune de Saint-Imier la dénonciation quant à la convention de ramassage des déchets urbains pour le 31.12.2023. D'autre part, la participation de la commune pour l'accès à la déchetterie de Saint-Imier a massivement augmenté suite à une réévaluation des charges par la commune de Saint-Imier. De nouvelles solutions sont examinées afin de pouvoir conserver un montant de taxe correct. Toutefois, une nouvelle augmentation semble être inévitable. Le fonds spécial destiné à l'équilibre de la tâche des déchets est pratiquement épuisé.

### Investissements 2023

Quelques explications au sujet des **investissements prévus en 2024** :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u> (subvention)
Réfection rue de la Combe-Grède	CHF 252'500.00 (report partiel 2023)	
Réfection du sentier de la Combe Grède	CHF 40'000.00	
Réfection rue de la Combe-Grède - alim. eau	CHF 97'500.00 (report partiel 2023)	
Remplacement de la station d'accélération – alim.eau	CHF 140'000.00	
Alimentation en eau de secours – alim.eau	CHF 80'000.00	
Réfection rue de la Combe-Grède – épuration	CHF 209'000.00	
Réaménagement eaux Combe Grède Le Bez	CHF 500'000.00	
Mise en valeur de la Combe Grède	CHF 320'000.00	
Subventions ruisseau de la Combe Grède		CHF 352'000.00

**Investissements nets prévus pour 2024 (CHF) : 1'287'000.00**

## Résumé des taxes et impôts prévus pour l'année 2024

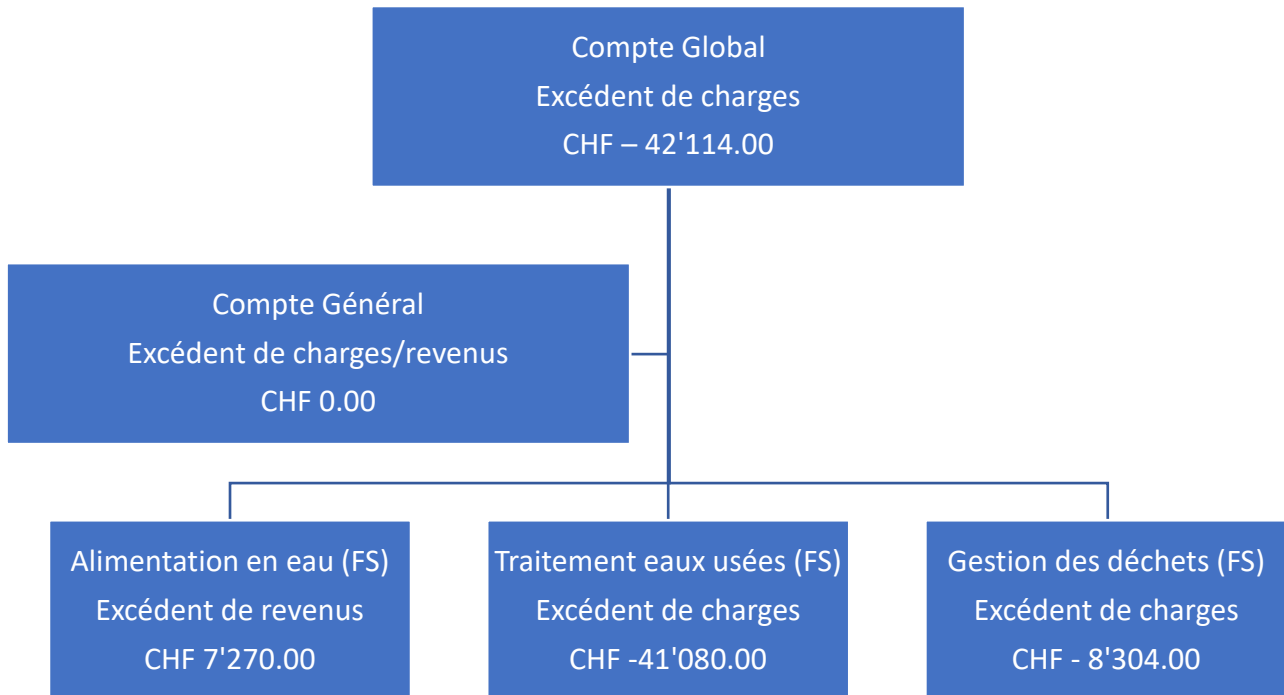
Quotité d'impôt	1.79
Taxe immobilière	1,3‰ de la valeur officielle (VO).
Taxe d'exemption des sapeurs-pompiers	6% de l'impôt cantonal, au minimum CHF 10.- et au maximum CHF 450.-
Taxe des chiens	CHF 60.00 <b>Nouveau dès 01.01.2024 !</b>

### **Taxes des services autofinancés :**

Eau potable (TVA non comprise)	CHF 2.35 par m <sup>3</sup> consommé + taxe de base de CHF 120.-
Eaux usées (TVA non comprise)	CHF 2.35 par m <sup>3</sup> consommé + taxe de base de CHF 120.-
Gestion des déchets (TVA non comprise*) :	
Taxe de base par ménage	CHF 220.- *
Personne seule ou famille monoparentale	CHF 110.- *
Commerce, industrie, artisan, bureau	de CHF 330.- à CHF 3'000.- *
Vignette pour conteneur	CHF 40.-*
Taxe au sac poubelle	CHF 1.- * pour 17 litres CHF 2.- * pour 35 litres CHF 4.- * pour 60 litres CHF 6.- * pour 110 litres



## Résumé du Compte Global



## Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2024	Budget 2023	Comptes annuels 2022
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-42'114.00	-177'570.00	-19'710.72
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	0.00	-96'930.00	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-42'114.00	-80'640.00	-19'710.72
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	2'404'300.00	2'262'200.00	2'142'381.90
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	555'250.00	576'800.00	729'637.35
Taxe immobilière (GM4021)	4021	223'600.00	235'000.00	223'995.05
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	1'287'000.00	1'172'130.00	699'073.75

## Résultat du compte global

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	5'131'338.25
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	4'677'852.20
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-453'486.05</b>
Charges financières (GM34)	CHF	351'380.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	768'530.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>417'150.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-36'336.05</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	927'622.95
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	921'845.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>-5'777.95</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-42'114.00</b>

## Résultat du compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	4'437'645.05
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	4'043'453.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-394'192.05
Charges financières (GM34)	CHF	350'880.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	750'850.00
Résultat provenant de financements	CHF	399'970.00
Résultat opérationnel	CHF	5'777.95
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	927'622.95
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	921'845.00
Résultat extraordinaire	CHF	-5'777.95
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

## Compte des investissements

### Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	352'000.00
Dépenses d'investissement	CHF	1'639'000.00
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>1'287'000.00</b>

## Résultat des comptes des financements spéciaux

### Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	238'459.40
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	241'829.40
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	3'370.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	3'900.00
Résultat provenant de financements	CHF	3'900.00
Résultat opérationnel	CHF	7'270.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>7'270.00</b>

### Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	304'499.80
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	249'719.80
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-54'780.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	13'700.00
Résultat provenant de financements	CHF	13'700.00
Résultat opérationnel	CHF	-41'080.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-41'080.00</b>

## Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	150'734.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	142'850.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-7'884.00</b>
Charges financières (GM34)	CHF	500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	80.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>-420.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-8'304.00</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-8'304.00</b>

## Aperçu du compte de résultat selon les fonctions

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes annuels 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	517'208.60	34'780.00	577'993.60	31'295.00	510'492.65	40'025.98
	-	482'428.60	-	546'698.60	-	470'466.67
1 Ordre et sécurité publics, défense	140'420.00	87'900.00	123'066.70	81'100.00	104'159.84	76'296.65
	-	52'520.00	-	41'966.70	-	27'863.19
2 Formation	1'808'083.65	821'680.00	1'678'248.65	856'183.65	1'685'047.45	816'321.90
	-	986'403.65	-	822'065.00	-	868'725.55
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	115'644.50	18'030.00	113'661.50	18'030.00	123'137.17	7'768.35
	-	97'614.50	-	95'631.50	-	115'368.82
4 Santé	4'900.00	-	5'700.00	-	3'093.10	-
	-	4'900.00	-	5'700.00	-	3'093.10
5 Sécurité sociale	875'680.00	57'000.00	858'222.00	40'000.00	848'320.34	57'822.30
	-	818'680.00	-	818'222.00	-	790'498.04
6 Transports et télécommunications	761'461.30	193'948.00	768'858.65	160'895.00	715'724.26	218'312.20
	-	567'513.30	-	607'963.65	-	497'412.06
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	760'755.20	705'663.20	791'986.20	743'654.20	691'252.23	716'978.48
	-	55'092.00	-	48'332.00	25'726.25	-
8 Économie publique	137'000.00	88'000.00	25'300.00	48'500.00	19'959.00	62'384.47
	-	49'000.00	23'200.00	-	42'425.47	-
9 Finances et impôts	1'509'147.95	4'623'300.00	1'686'917.55	4'650'297.00	2'095'802.81	4'801'078.52
	3'114'152.05	-	2'963'379.45	-	2'705'275.71	-
<b>TOTAL</b>	<b>6'630'301.20</b>	<b>6'630'301.20</b>	<b>6'629'954.85</b>	<b>6'629'954.85</b>	<b>6'796'988.85</b>	<b>6'796'988.85</b>

## Bibliothèque municipale

Toujours alimentée par de nouveaux arrivages, la bibliothèque de Villeret propose un large choix de livres pour tout-petits, enfants et adultes.

N'hésitez pas à passer faire un choix de lecture pour la pause hivernale !

L'inscription est gratuite !

### Heures d'ouverture :

Le mardi de 9h00 à 10h00 et de 15h00 à 18h00

Le jeudi de 18h15 à 19h15

Né pour lire (animation) le mardi de 10h00 à 10h45



